

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du Mardi 31 Mars 2015**

Présents :

M.COULLARÉ, Maire
MM CORLAY, THOMANN, Mme BALCAEN, adjoints
Mmes DUMOULIN, MARTIN, DIAS conseillères
MM LEFEBVRE, MACHU, QUILLAC conseillers

Absents : M. CWIKLINSKI pouvoir à M. THOMANN, M. PENINGUE pouvoir à M. COULLARE,
M. FACCENDA pouvoir à M CORLAY, Mme LOPATA pouvoir à Mme DIAS, Mme LEGROS

Secrétaire de séance : M. CORLAY

Monsieur le maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le sujet du SEZEO. Ce point est accepté.

1°/ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2014

Etant donné la diffusion tardive du procès verbal celui-ci sera voté lors d'un prochain conseil.

2°/ Vote du compte de gestion et du compte administratif M14 2014

Monsieur Corlay indique que le compte de gestion du percepteur et le compte administratif sont identiques.

Il donne lecture aux membres du conseil des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014.

Dépenses de fonctionnement : 444 654,80 €
Recettes de fonctionnement : 497 928,51 €
Résultat de l'exercice 2014 : 53 273,71 €

Dépenses d'investissement : 207 331,43 €
Recettes d'investissement : 342 750,80 €
Résultat de l'exercice 2014 : 135 419,37 €

Le résultat de l'exercice 2014 est de + 188 693,08 €

Le résultat consolidé de clôture de l'exercice 2014 est de + 152 291,36 €

Après présentation, le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de M. Thomann, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif 2014 M14.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3°/ Fixation des taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2015, qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,42 % (ancien taux 9,06 %)
- Taxe du foncier bâti : 25,21 % (ancien taux 24,24 %)
- Taxe du foncier non bâti : 51,18 % (ancien taux 49,21 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte avec 13 voix pour et 1 abstention.
Le produit fiscal prévisionnel attendu est de 228 494 €.

4°/ Vote du Budget primitif 2015

Monsieur Corlay donne lecture des documents remis aux élus, présentant les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement 2015.

Budget de fonctionnement 2015 : 551 983 €

Budget d'investissement 2015 : 502 824 €

En fonctionnement : reconduction du budget tout en maîtrisant les dépenses courantes.

En investissement : la suite du projet de restructuration de l'école, les travaux du transept de l'église, les caméras de vidéosurveillance à l'entrée du village, achat de mobilier pour les classes,

M. Corlay propose les virements suivants :

Au 001 la somme de 47 448 €

Au 002 la somme de 44 843 €

Au 1068 la somme de 60 000 €

Après avoir délibéré le budget M14 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5°/ Vote du Compte de gestion et du compte administratif M 49 2014 (service assainissement)

Monsieur Corlay donne lecture aux membres du conseil des documents présentant le compte de gestion et le compte administratif 2014 et indique qu'ils sont identiques.

Section d'exploitation : - 654,97 €

Section d'investissement : - 16 451,57 €

Le résultat de clôture de l'année est de : - 17 106,54 €

Le résultat consolidé de l'année est de : + 54 177,13 €

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. Thomann, doyen d'âge, qui propose aux élus le vote du compte de gestion et du compte administratif M49 2014.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6°/ Vote du Budget primitif M49 2015 (service assainissement)

Monsieur Corlay donne lecture des documents présentant les dépenses et les recettes d'exploitation et d'investissement prévisionnelle 2015.

Section d'exploitation : 35 264,98 €

Section d'investissement : 64 332,13 €

Le budget M49 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7° Suppression de l'exonération de 2 ans de taxe foncière

Monsieur le Maire propose de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :

- Tous les immeubles à usage d'habitation.

Cette suppression d'exonération s'applique à compter du 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8° Consultations auprès des banques pour un nouvel emprunt pour la 2^e tranche de travaux école

Monsieur le Maire informe que la commune aura besoin de trésorerie d'ici fin août pour le paiement des factures d'investissements liées à l'école. Il prévoit de faire une consultation auprès de banques pour un nouvel emprunt en crédit relais.

9° Questions diverses

SEZEO

Diverses informations sont échangées au sujet du SEZEO. Il paraît plus simple de faire confiance au SEZEO pour le groupement de commande. Monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à prendre une délibération sur deux sujets :

- D'une part sur la modification statutaire du SEZEO (adhésion de la commune de Lachelle).
- D'autre part d'adhérer au groupement de commande du SEZEO pour la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité (du fait de l'arrêt des tarifications réglementaires pour les tarifs jaunes et verts).

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

B. CORLAY

A. COULLARÉ